


<p>Présentation du dispositif</p>	<p>Le droit au retour en formation initiale permet à tout jeune entre 16 et 25 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification professionnelle reconnue par un diplôme, de réintégrer un établissement scolaire public.</p> <p>L'entrée en vigueur de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans en septembre 2020 vient conforter ce dispositif. Cette obligation concerne à la fois les jeunes mineurs sans qualification mais également ceux qui possèdent un diplôme et ne trouvent ni en emploi ni en formation. Le retour en formation initiale fait partie de l'offre de solutions pour ce public.</p>
<p>Références</p>	<p>Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (<i>article 15</i>) <i>Code de l'éducation : articles L122-2, D122-3-6 à D122-3-8, D. 122-3-1 à 8, article L 114-1</i> <i>Décret n°2014-1453 / 1454 - Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans</i> <i>Circulaire Education Nationale n°2015-41 du 20 mars 2015</i></p>
<p>Condition à remplir par le candidat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans à 25 ans - Avoir quitté le système scolaire depuis plus d'un an - Sans diplôme ou qualification professionnelle - Sans solution (non scolarisé, sans affectation, sans formation) - Inscrit précédemment dans un établissement français - Jeunes concernés par l'obligation de formation souhaitant revenir en formation initiale (une attention particulière sera accordée à ce public) : tout mineur de 16 à 18 ans : <ul style="list-style-type: none"> • en situation de décrochage du système scolaire • diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation (non inscrit dans la BEE, sans affectation), ni en formation. - Avoir la volonté affirmée de réintégrer la formation initiale, tout en ayant conscience et connaissance des contraintes et obligations qu'implique la démarche : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Se retrouver en situation scolaire et côtoyer des élèves plus jeunes. ↳ S'engager à observer une assiduité et une ponctualité constantes. ↳ Respecter le règlement intérieur de l'établissement. ↳ Accepter l'organisation pédagogique de la formation concernée.
<p>Candidature</p>	<p>Tout candidat à un retour en formation initiale doit s'adresser à un CIO. En tant que de besoin, l'entretien est complété par une évaluation du niveau de connaissances et de compétences de l'intéressé.</p> <p>Le candidat est reçu par un psychologue de l'Éducation nationale – EDO, ce dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécie la motivation, les intérêts, l'opportunité de la démarche d'un retour en formation initiale en définissant avec le candidat son projet de formation. • Informe le candidat sur les procédures et le calendrier scolaire. • Veille à la conformité des vœux. • Apporte avis et conseils sur la demande. • Renseigne complètement le document de demande de retour en formation initiale (tout document incomplet ne sera traité). • Recueille et inscrit toutes les informations utiles à l'instruction du dossier.

Procédure	<p align="center"><u>Le candidat demande une formation POST 3^{ème} / 1^{ère} Techno / 1^{ère} professionnelle :</u></p> <p>➤ Procédure durant la période de l'affectation (Tour principal et jusqu'à la fin de la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats non scolarisés doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN-EDO, un dossier de retour en formation initiale. La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme, sinon, les notes saisies seront « 10 ».</p> <p>La saisie des candidatures des demandes de retour en formation initiale sera effectuée par les directrices de CIO sur Affelnet-Lycée et transmettra par la suite les dossiers à la DRAIO.</p> <p>➤ Procédure hors période d'affection (après la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats non scolarisés doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale. Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les décisions d'orientation seront joints au dossier. Les demandes seront transférées par la suite aux chefs d'établissements.</p> <p align="center"><u>Le candidat demande une formation de l'enseignement supérieur :</u></p> <p>Il devra participer à la procédure d'admission PARCOURSUP selon le calendrier national.</p> <p>PRECISION : les demandes hors calendrier Parcoursup doivent être adressées directement à l'établissement souhaité.</p>
Pièces à joindre	<ul style="list-style-type: none"> • Tout document utile pouvant appuyer sa démarche (bulletins scolaires, attestations de stages et/ou d'emplois, justificatifs de diplômes, résultats d'examens et/ou éléments d'évaluation ...). • L'INE (identifiant national élève) étant indispensable pour effectuer le suivi des élèves, le candidat doit fournir un document où il est mentionné. Il figure soit sur le relevé de notes d'un examen ou sur le bulletin scolaire, soit sur l'exeat.
Transmission des dossiers au SAIO	<p>Les CIO devront envoyer les demandes à la DRAIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tour principal d'affectation, au plus tard le vendredi 3 Juin 2022 ➤ Tour suivant, du 4 au 5 Juillet 2022 ➤ Commission d'ajustement (septembre)
Affectation	<p>Les résultats de l'affectation seront notifiés aux candidats par les CIO.</p>
Inscription	<p>En cas d'affectation, le candidat devra procéder dans les meilleurs délais à son inscription en prenant contact avec l'établissement d'accueil.</p>

 <p>RÉGION ACADÉMIQUE MARTINIQUE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	DEMANDE DE RETOUR EN FORMATION INITIALE	Annexe 11.1
<input type="checkbox"/> CIO Nord Atlantique	<input type="checkbox"/> CIO Fort-de-France	<input type="checkbox"/> CIO Marin
<input type="checkbox"/> Tour principal	<input type="checkbox"/> Tour suivant	<input type="checkbox"/> Commission d'ajustement

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	
NOM :	
PRENOM :	SEXE : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____	
NATIONALITÉ :	
NOM DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	COMMUNE :
TEL DOMICILE :	TEL PORTABLE :
Le jeune est-il soumis à l'obligation de formation ? <i>Tout mineur de 16 à 18 ans :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>En situation de décrochage scolaire</i> • <i>Diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.</i> 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

PARCOURS DU CANDIDAT (trois dernières années)		
Date d'interruption des études	Mois :	Année :
Motif d'interruption		
Années	Classes (préciser la section ou l'option ou autre situation)	Établissement scolaire ou autre
20...20...		
20...20...		
20...20...		

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

DIPLÔME(S) OBTENUS (S)

.....	Année :
.....	Année :
.....	Année :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Emplois occupés, durée	Stages

PROJET DU CANDIDAT (le candidat expose ses projets de façon précise et motivée)**VOEUX**

Vœux classés par ordre de priorité	Code vœu	Formation demandée	Etablissement souhaité
1			
2			
3			

Date : __/__/__	Signature des responsables légaux ou du candidat majeur :
-----------------	---

AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE (avis circonstancié après entretien avec le candidat)

Avis très favorable
 Avis favorable
 Avis réservé

Nom et qualité du signataire :

Date : __/__/__